

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

98	97	79
----	----	----

PRÉSENTS	65
POUVOIRS Suppléants	8
POUVOIRS Titulaires	6
ABSENTS	18

Vote Pour :	79
Vote Contre :	0
Abstention :	0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 12 FEVRIER 2018

**Date de la Convocation**

6 FEVRIER 2018

**Date d’Affichage**

7 FEVRIER 2018

L’an deux mille dix-huit et le douze Février à 18h00, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Pascal NEEL, 1<sup>er</sup> Vice Président.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Paul BOZZO, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno De BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Francis RUFFEL, Claude SOULIES, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER,

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Christophe HERIN à Jean-Claude MAUREL, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Serge LAZARO à Marie-Pierre VIDAL, Richard MARTINEZ à Daniel MARCHESI, Annick PIEUX à Guy LEGROS, François VERGNES à Roger POURCEL,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs Marie-Françoise BONELLO à Jean BATAILLOU, Danièle BOROT à Paul BOZZO, Christian JEANJEAN à Bernard AUDARD, Louisa KAOUANE à Claude FITA, Martine SOUQUET à Pierre TRANIER, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Françoise BARTHES, Paul SALVADOR, Alain BREST

**Absents :** Mesdames et Messieurs Dominique BOYER, Caroline BREUILLARD, Christophe CAUSSE, Claude GENIEY, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Jean-Paul LALANDE, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Alain SORIANO,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 18\_2018

**ACTES : 1-1-7**

**OBJET DE LA DELIBERATION : OBJET DE LA DELIBERATION : 3- AVENANT AU MARCHÉ DE SERVICES D’ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU TERRITOIRE EX-VÈRE GRÉSIGNE - PAYS SALVAGNACOIS**

#### Exposé des motifs

L’avenant a pour objet de prolonger la durée du marché actuel portant sur l’enlèvement des ordures ménagères et assimilés jusqu’au 31/03/2018 afin de permettre les délais réglementaires de consultation relatifs au renouvellement du marché dans le cadre d’un marché formalisé.

En effet, le marché actuel conclu avec le prestataire SITA SUD OUEST expire au 28 février 2018.

**Le Conseil de communauté,**

Oùï cet exposé,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.1.6 relatif à la compétence obligatoire en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu le marché d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés conclu le 02 janvier 2017 avec le prestataire SITA SUD OUEST,

Vu la proposition du prestataire de maintenir les conditions financières du marché actuel jusqu'au 31 mars 2018,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 10 janvier 2018,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** de conclure l'avenant suivant

PRESTATAIRES	BASE € HT	AVENANT € HT	BASE + AVENANT € HT
SITA SUD OUEST 31830 PLAISANCE DU TOUCH	126 152,00	10 512,66	136 664,66

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

**Le Président,**

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, ans, susdits,

**Pour le Président,**

**Par Délégation**

Pascal NEEL

**1<sup>er</sup> Vice-Président**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.